

U D S I S
union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 27 novembre 2014

L'an deux mille quatorze et le 27 novembre, à 17 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Hermeline MALHERBE, Présidente de l'U.D.S.I.S.. Cette séance fait suite à la séance vendredi 14 novembre à 15 h qui n'a pu se tenir faute de quorum.

N° délibération : 14/11/14-14	objet : Prix de vente des repas par les cuisines centrales à compter du 1^{er} janvier 2015 aux établissements et organismes membres de l'U.D.S.I.S.
--	---

Présents :

représentants des conseillers généraux :

Hermeline MALHERBE, Marcel MATEU, Martine ROLLAND.

représentants de l'assemblée syndicale :

Jacqueline ALBAFOUILLE, Corinne GAILLOT, Georges GRAU, Jean-Louis ALBITRE, Henri GEORGES, Raymond LEMORT, Sylvie TORRES, Etienne MASO, Christophe PAYROU.

Absents :

représentants des conseillers généraux :

René OLIVE ayant donné procuration à Marcel MATEU, Robert GARRABE, Michel MOLY, Françoise BIGOTTE, Pierre ESTEVE, Alain BOYER, Guy CASSOLY, Marie-Thérèse CASENOVE, Jean Louis ALVAREZ.

représentants de l'assemblée syndicale :

Alain GOT ayant donné procuration à Raymond LEMORT, Pierre AYLAGAS ayant donné procuration à Jacqueline ALBAFOUILLE, Katell MATET, Michel KLUSKA, Yves BARNIOL, Thierry DEL POSO, Jean ROQUE, Charles CHIVILO ayant donné procuration à Christophe PAYROU.

La Présidente,

Expose qu'il convient de fixer le prix de vente des repas préparés par les cuisines centrales, et qui sont livrés aux membres de l'établissement ou aux organismes délégués par ceux-ci.

Propose de fixer le prix des repas à compter du 1er janvier 2015 comme suit :

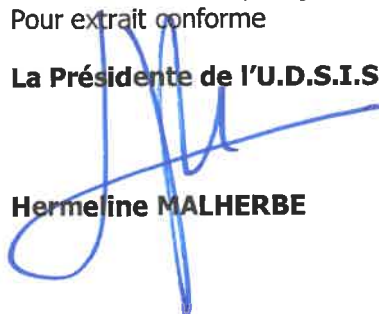
DEFINITION DU REPAS	RAPPEL PRIX AU 01/01/14	PRIX A COMPTER DU 01/01/15
Prix social de vente du repas livré aux collégiens	2,80 €	2,80 €
Prix de vente du repas composé uniquement d'un plat principal livré aux lycéens	2,60 €	2,60 €
Prix du repas froid livré aux lycéens	4,10 €	4,10 €
Prix du repas livré aux centres aérés	3,77 €	3,80 €
Prix du repas livré à l'usage des commensaux	6,10 €	6,15 €
Prix du repas livré aux communes et organismes	3,43 €	3,45 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

La Présidente de l'U.D.S.I.S.,

Hermeline MALHERBE



PRÉFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES

-2 DEC. 2014

COURRIER